

## COMMISSION MIXTE CULTURELLE FRANCE-CANADA/CULTURAL MIXED COMMISSION FRANCE-CANADA

COOPERATION DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS

\* Le Président de la Délégation canadienne fait le bilan de la coopération dans le domaine des communications, précisant notamment que:

Depuis la dernière commission bilatérale en 1984, la coopération dans le domaine de l'audiovisuel a été marquée par la participation canadienne au programme européen de télévision par satellite TV-5 et par le succès des accords de coproductions. Les industries culturelles, telles que l'enregistrement sonore et l'édition, ont aussi fait l'objet d'une analyse approfondie.

La participation canadienne à TV-5 a marqué un tournant dans les relations entre les gouvernements de la France, du Canada et du Québec, les deux gouvernements étant partenaires égaux dans les négociations avec les participants européens. Une étroite collaboration a permis la formation du Consortium de télévision Québec-Canada (CTCQ) composé des principaux intervenants publics et privés de l'audiovisuel canadien et québécois. Une programmation canadienne est maintenant diffusée aux câblodistributeurs de 15 pays européens, s'ajoutant à la production française, suisse et belge. La possibilité d'une programmation de TV-5 au Canada et éventuellement en Amérique du nord sera étudiée compte tenu des propositions remises le 18 novembre par le ministre des Communications du Québec, au nom du Canada et du Québec, au ministre français de la Culture et de la Communication.

Depuis 1980, le Canada et la France ont signé deux accords de coproduction, l'un en cinématographie et l'autre en télévision, ainsi qu'un accord sur la promotion de projets de coproduction cinématographique par lequel les deux gouvernements s'engagent à aider financièrement les coproductions de haute qualité. En 1985, un accord a été conclu sur la promotion de projets d'animation sur film ou vidéo, dont l'objectif est d'apporter, chaque année, une aide financière sélective à 4 productions en animation sur film ou vidéo (deux à participation canadienne majoritaire, et deux à participation française majoritaire).

En 1985-86, il y a eu 7 coproductions avec la France, dont 3 sont actuellement en production. De ces 7 coproductions, 2 étaient des longs métrages produits sous l'accord cinéma, et ont bénéficié des fonds de l'accord de promotion. Les 5 autres sont des séries pour la télévision, dont une en animation, produites sous l'accord télévision. Le total des budgets de ces 7 productions est de presque 40 millions de dollars (39,771,682 \$).

L'avenir laisse présager un effort continu dans ce domaine. En effet, des 12 projets approuvés ou à l'étude, dont 8 sont à majorité canadienne, sept relèvent de l'accord cinématographique et 5 sont régis par l'accord de télévision.

Intimement lié aux accords de co-production signés entre le Canada et la France, le Prix France-Canada de l'audiovisuel, dont l'arrangement a été signé en janvier 1985, vise à récompenser les créateurs canadiens et français d'une ou de plusieurs oeuvres culturelles coproduites en vertu des accords de coproduction signés entre les deux pays.

\* Les deux Parties se félicitent des résultats très positifs de cette coopération et s'entendent pour la poursuivre dans les secteurs décrits ci-dessous:

- Point 2.02 Stages de programmation radiophonique;
- Point 2.03 Industries culturelles;
- Point 2.04 Etablissements de formation dans le domaine des communications; et,
- Point 2.05 Coproductions de séries pour la télévision.